Vlaanderen
verbeelding werkt

Région Flamande

Updated : 08/2026

DELAIS DE REMBOURSEMENT après réception de la remise par Pluxee	
Papier	5 jours ouvrables
Electronique	1 jour ouvrable

ENREGISTREMENT DU/DE LA TRAVAILLEUR·EUSE	Enregistrement du NISS obligatoire
DUREE DE VALIDITE après la date d'émission (en mois) Après le 01/03/2019	12+1
CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES DE REMBOURSEMENT	Le titre-service ne peut être remis pour une prestation effectuée + de 12 mois avant la date de prestation du titre-service.

TITRES-SERVICES ELECTRONIQUES	
App pour travailleur·euse	Jobtracker 2.0 (iPhone, Android)
Prestations encodées par le/la travailleur·euse	Validation automatique après 5 jours ouvrables pour l'utilisateur·rice et l'entreprise agréée
Prestations encodées par les entreprises agréées	Validation automatique après 5 jours ouvrables pour le·a travailleur·euse et l'utilisateur·rice (10 jours ouvrables pour l'utilisateur·rice qui a choisi d'utiliser le titre-service dans sa version alternative). Si la prestation n'est pas validée manuellement par le·a travailleur·euse dans le délai imparti, le délai de validation automatique pour l'utilisateur·rice passe a 30 jours calendrier.
App pour les utilisateurs·rices	Titres-services Flandre (iPhone, Android)

TITRES-SERVICES PAPIER	
Champs contrôlés	Tous les champs en particulier sur le NISS et date de prestations
Délais de correction	30 jours
Déclaration	Champs non lisibles et vides sont automatiquement complétés par Pluxee
Marge de tolérance pour champs non lisible	/

Titre est définitivement non remboursé si	• Non corrigé après 30 jours • Annulé par l'utilisateur·rice • Périmé • La prestation a été effectuée + de 12 mois avant la date d'émissiondu titre-service

SERVICE CLIENTELE UTILISATEUR·RICE	02 401 31 30
NUMERO DE COMPTE BANCAIRE pour les commandes de titres-services	BE41 0017 7246 2610
% DE DEDUCTIBILITE DU TITRE-SERVICE POUR L'UTILISATEUR·RICE (achats jusqu'au 31/12/2024)	20% (sur les 198 premiers titres-services)

Processus de remboursement du titre-service de la Région Wallonne depuis le 01/01/2026			
Mois d'émission du titre-service	**Remboursement aux entreprises sur base du :**	**Mois de prestation**	**Valeur de remboursement**
Titres-services émis après le 01/02/2025	Mois d'émission	Pas d'application	28,63 €
Titres-services émis après le 01/06/2025	Mois de prestation	Prestation après le 01/02/25	28,63 €
		Prestation après le 01/10/25	29,63 €
		Prestation après le 01/01/26	30,22 €
		Prestation après le 01/07/26	30,82 €

Région Wallone

Updated : 08/2026

DELAIS DE REMBOURSEMENT après réception de la remise par Pluxee	
Papier	5 jours ouvrables
Electronique	2 jours ouvrables

ENREGISTREMENT DU/DE LA TRAVAILLEUR·EUSE	Enregistrement du NISS obligatoire Données contractuelles obligatoires
DUREE DE VALIDITE après la date d'émission (en mois) Après le 01/03/2019	8+2
CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES DE REMBOURSEMENT	Max 177h/mois par travailleur·euse + le titre-service ne peut être remis pour une prestation effectuée + de 12 mois avant la date de prestation du titre-service.

TITRES-SERVICES ELECTRONIQUES	
App pour travailleur·euse	Jobtracker 2.0 (iPhone, Android)
Encoder les prestations via l'IVR via une ligne fixe et/ou téléphone mobile	0800 35 180 (gratuit)
Prestations encodées par le/la travailleur·euse	Validation automatique après 5 jours ouvrables pour l'utilisateur·rice et l'entreprise agréée
Prestations encodées par les entreprises agréées	Validation automatique après 5 jours ouvrables pour le·a travailleur·euse et l'utilisateur·rice. Si la prestation n'est pas validée manuellement par le·a travailleur·euse dans le délai imparti, le délai de validation automatique pour l'utilisateur·rice passe a 60 jours ouvrables.
App pour les utilisateurs·rices	Titres-services Wallonie (iPhone, Android)

TITRES-SERVICES PAPIER	
Champs contrôlés	Tous les champs
Délais de correction	Jusqu'à la date de péremption du titre-service pour les entreprises agréées

Déclaration	Seuls les champs non lisibles sont complétés par Pluxee
Marge de tolérance pour champs non lisible	Marge de tolérance à partir de 100 titres-services dans la remise
Titre-service est définitivement non remboursé si	• Non corrigé avant la date de fin de validité du titre-service • Annulé par l'utilisateur·rice • Périmé • Prestations > 177h pour un·e travailleur·euse • La prestation a été effectuée + de 12 mois avant la date d'émission du titre-service

SERVICE CLIENTELE UTILISATEUR·RICE	02 401 31 70
NUMERO DE COMPTE BANCAIRE pour les commandes de titres-services	BE15 0017 7247 4330
DEDUCTIBILITE DU TITRE-SERVICE POUR L'UTILISATEUR·RICE (achats jusqu'au 31/12/2025 inclus)	0,90 €/titre-service (sur les 150 premiers titres-services)

Processus de remboursement du titre-service de la Région Wallonne depuis le 01/01/2026			
Mois d'émission du titre-service	**Remboursement aux entreprises sur base du :**	**Mois de prestation**	**Valeur de remboursement**
Titres-services émis après le 01/01/2025	Mois de prestation	Prestation après le 01/02/2025	29,95 €
		Prestation après le 01/01/2026	30,35 €
Titres-services émis après le 01/07/2025	Mois de prestation	Prestation après le 01/02/2025	30,15 €
		Prestation après le 01/01/2026	30,55 €
		Prestation après le 01/07/2026	30,75 €
Titres-services émis après le 01/07/2026	Mois de prestation	Prestation après le 01/02/2025	30,35 €
		Prestation après le 01/01/2026	30,75 €
		Prestation après le 01/07/2026	30,95 €

Région de Bruxelles-Capitale

Updated : 08/2026

DELAIS DE REMBOURSEMENT après réception de la remise par Pluxee	
Papier	5 jours ouvrables
Electronique	1 jour ouvrable

ENREGISTREMENT DU/DE LA TRAVAILLEUR·EUSE	Enregistrement du NISS obligatoire Données contractuelles obligatoires
DUREE DE VALIDITE après la date d'émission (en mois) Après le 01/03/2019	6+1
CONDITIONS SUPPLEMENTAIRES DE REMBOURSEMENT	Max 176h/mois par travailleur·euse +le titre-service ne peut être remis pour une prestation effectuée + de 12 mois avant la date de prestation du titre-service.

TITRES-SERVICES ELECTRONIQUES	
App pour travailleur·euse	Jobtracker 2.0 (iPhone, Android)
Encoder les prestations via l'IVR via une ligne fixe	0800 355 30 (gratuit)
Encoder les prestations via l'IVR via un téléphone mobile	02 547 54 97 (tarif zonal)
Prestations encodées par le/la travailleur·euse	Validation automatique après 5 jours ouvrables pour l'utilisateur·rice et l'entreprise agréée
Prestations encodées par les entreprises agréées	Validation automatique après 5 jours ouvrables pour le·a travailleur·euse et l'utilisateur·rice. Si la prestation n'est pas validée manuellement par le·a travailleur·euse dans le délai imparti, le délai de validation automatique pour l'utilisateur·rice passe a 60 jours ouvrables.
App pour les utilisateurs·rices	Titres-services Bruxelles (iPhone, Android)

TITRES-SERVICES PAPIER	
Champs contrôlés	Tous les champs
Délais de correction	30 jours

Déclaration	Seuls les champs non lisibles sont complétés par Pluxee
Marge de tolérance pour champs non lisible	Marge de tolérance à partir de 100 titres-services dans la remise
Titre-service est définitivement non remboursé si	• Non corrigé après 30 jours • Annulé par l'utilisateur·rice • Périmé • Prestations > 176h pour un·e travailleur·euse • La prestation a été effectuée + de 12 mois avant la date d'émission du titre-service

SERVICE CLIENTELE UTILISATEUR·RICE	02 401 31 60
NUMERO DE COMPTE BANCAIRE pour les commandes de titres-services	BE28 0017 7246 3620
% DE DEDUCTIBILITE DU TITRE-SERVICE POUR L'UTILISATEUR·RICE (achats jusqu'au 31/12/2025 inclus)	15% (sur les 172 premiers titres-services)

Processus de remboursement du titre-service de la Région Bruxelles-Capitale depuis le 01/01/2026			
Mois d'émission du titre-service	**Remboursement aux entreprises sur base du :**	**Mois de prestation**	**Valeur de remboursement**
Titres-services émis après le 01/01/2025	Mois de prestation	Prestation après le 01/05/2024	28,37 €
		Prestation après le 01/02/2025	28,94 €
		Prestation après le 01/02/2026	30,52 €
		Prestation après le 01/07/2026	31,13 €